

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-232 du 30 Août 1980

portant inscription au tableau
d'avancement au titre de l'Année
1980 du Camarade Lieutenant-Colonel
LAWANI Issa des Forces Armées Popu-
laires du Bénin pour le Grade de
Colonel.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'Ordonnance N° 77-14 du 25 mars 1977 portant création
des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 80-2 du 6 février 1980 portant Statut
Général des Personnels Militaires des Forces Armées
Populaires du Bénin ;
- VU le décret N° 80-209 du 25 Juillet 1980 chargeant le Camarade
Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de
République pour compter du 28 Juillet au 31 Août 1980 ;
- VU le Procès-Verbal N°130/B1/EMG/FAP du 11 Juin 1980 relatif
au tableau d'avancement au titre de l'année 1980 ;

Sur Proposition du Ministre de la Défense Nationale,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en
sa séance du 20 Août 1980 ;

DECRETE :

Article 1er. - Est inscrit au tableau d'avancement au titre
de l'année 1980 pour le grade de Colonel à titre normal le
Camarade Lieutenant-Colonel LAWANI Issa des Forces Armées
Populaires du Bénin ;

Article 2.- Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

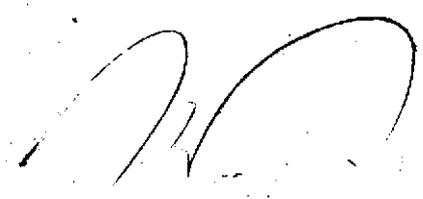
Fait à COTONOU, le 30 Août 1980

Pour le Président de la République,
le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, chargé de l'intérim,



Romain VILON-GUEZO

Le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 ANR 6 SPD 2 MF 5
autres Ministères 21 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4
DCCT-ONEPI-Gde-Chanc. 3 UNB-PASJEP-BN 6 EMG-FAP 10 FDN-FSP 10
DSI 4 CAB-MIL 8 DB-DCF-Solde 6 DI 4 Trésor 4 Intéressé 1 BCP 1
JORPB 1.-